

# Notre défense et la paix

## 1<sup>re</sup> partie : La gauche et les problèmes de la paix

**LOUIS GAUTIER**

*« Le premier problème qui s'impose à un grand parti de transformation sociale est celui-ci : comment porter au plus haut, pour la France et pour un monde incertain dont elle est enveloppée, les chances de la paix ? »*

**Jean Jaurès** *L'Armée nouvelle*, 1911.

### Introduction

Le paysage international dégagé après les attentats du 11 septembre ne correspond pas aux prévisions favorables que nous faisons pour la paix à l'approche de ce siècle. L'Europe qui devait, pour notre pays, définir son futur diffère chaque jour cette promesse. Les perspectives de la défense européenne qui paraissent toutes tracées après les succès des accords de Maastricht, de Saint-Malo et de Nice semblent se refermer. Du consensus national sur la défense ne reste que des vestiges. Les trois piliers de l'édifice ancien se sont effondrés sur leur base : la conscription,

### Sommaire

Introduction .....	1
I. Les problèmes de la paix .....	4
1. Une ère nouvelle .....	5
2. La mondialisation ne signifie pas la paix .....	7
3. La propagation des conflits .....	9
4. Les usages de la force .....	13
5. Prolifération et désarmement .....	17
II. La gauche et la défense de la paix .....	20
1. Ruptures idéologiques .....	20
2. Réformisme gouvernemental .....	23
3. La confirmation de nos principes .....	25



LES NOTES DE  
LA FONDATION  
JEAN-JAURES

la dissuasion, l'autonomie nationale sont aujourd'hui ou caduques ou relativisées ou profondément remaniées. Enfin, notre modèle d'armée, en crise financière larvée, n'est toujours pas complètement stabilisé.

Toutes ces incertitudes font croître les interrogations et les attentes de nos concitoyens qui perçoivent combien la situation internationale est tendue.<sup>1</sup> Après une période dominée par l'optimisme de la fin de la guerre froide, on constate la très forte montée d'un sentiment de peur face à la menace extérieure. Le terrorisme international est en premier redouté mais l'opinion appréhende également la prolifération des armes de destruction massive. Ces peurs doivent être prises en compte politiquement afin de les rationaliser et de les apaiser en y apportant des réponses adéquates.

Cela est d'autant plus nécessaire que les questions de sécurité internationale viennent percuter les questions de sécurité intérieure. Par ses préoccupations et ses réactions, l'opinion ne s'y trompe pas. Dans un monde décroissant, les crises internationales, de façon quotidienne, comme jamais auparavant, contribuent à la mise sous tension de nos sociétés en entrant en résonance avec des problématiques internes. Mais résonances ne veut pas nécessairement dire interactions. Il faut bien prendre garde à ne pas se laisser abuser par ce phénomène de correspondance. Ainsi, l'application de lois d'exception à la gestion des troubles dans les banlieues cet hiver montre les embardées que causent des politiques sécuritaires excessivement réactionnelles.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la violence est devenue une figure lancinante du discours politique. Cela ne signifie pas qu'elle était moins centrale autrefois mais qu'elle semblait canalisée par les Etats seuls détenteurs légitimes de l'usage de la force. Selon un schéma d'explication un peu réducteur mais auparavant crédible, la violence contenue par la loi des Etats à l'inté-

rieur débordait à l'extérieur à intervalles réguliers dans leurs affrontements. Appliquée à un monde de plus en plus ouvert et globalisé, cette grille d'analyse n'est plus aussi efficace sauf pour signaler inversement la panne des Etats face à des processus inédits de violences collectives. En particulier, elle ne donne pas les clefs d'interprétation de la plupart des conflits contemporains qui, *stricto sensu*, ne sont pas interétatiques.

Cette faille des systèmes d'interprétation donne l'impression d'une perte de contrôle par le politique et suscite la crainte d'un monde qui, comme une baignoire se vide, serait entraîné dans un flot de violences continues. Les uns parlent de guerre sans fin et les autres de sociétés assiégées. Faute de s'opposer à ces fantasmes, faute de les tenir en joue avec les armes de la raison, le constat répété des troubles, des émeutes, des conflits, des guerres creuse le déficit du politique dans chaque pays et à l'échelle de la planète. L'idéologie pernicieuse du choc des communautés puis des civilisations gagne du terrain.

Les formes de violences et les risques nouveaux liés à la mondialisation créent de nouveaux défis pour nos démocraties. Ils génèrent en effet à rebours un totalitarisme légitime de la prévention qui, sous couvert d'empêcher que ne se produise le pire, finit par créer selon un mécanisme familier les conditions d'apparition de ce qui est pire encore. Les effets induits politiquement par cette « civilisation de la sécurité » menacent le système démocratique dans son fondement même. Sur la scène internationale, le camp occidental paraît s'enfermer dans son rôle autoproclamé de gendarme du monde.

Le grand déstabilisateur des sociétés occidentales est l'insécurité, phénomène qui engendre méfiance et repli, puis haine. Il est donc nécessaire de formuler des stratégies de sécurité robustes mais bornées pour renforcer à la fois le sentiment de confiance des populations et pour éviter le piège idéologique du « tout sécuritaire ».

Dans ces conditions, maîtriser le problème global de la sécurité implique une plus juste mesure de sa dimension internationale. Il s'agit d'abord d'envisager lucidement la réalité d'un monde dangereux et difficile. Il s'agit ensuite, face aux menaces extérieures, de prôner une politique de défense et de sécurité efficace. Mais, pour nous à gauche, cette politique sera indissociable de la réaffirmation de certaines valeurs et de principes humanistes et démocratiques. Nous devons farouchement soutenir nos convictions en faveur de la paix, de l'Etat de droit, de la sécurité collective et du désarmement.

Une politique de défense de gauche doit par conséquent s'attacher à redonner une place centrale, parmi toutes les missions de nos armées, à celle de la protection de nos concitoyens. Conformément à nos principes internationalistes, elle doit confirmer ensuite sa disposition à intervenir dans le cadre de mandats exprès lorsque la paix et les droits de l'homme sont menacés. Elle doit relancer enfin le projet d'une défense européenne.

Comme l'affirmait Léon Blum, « Faire l'Europe, c'est travailler pour le socialisme. [...] Le présent de la paix est pour une large part dans le groupement de ces démocraties européennes, fortifiées par leur groupement même, dont aucune ne peut paraître suspecte de la moindre pensée d'agression contre qui que ce soit ».<sup>2</sup>

---

2 – Léon Blum, *Construire l'Europe pour aller vers le socialisme*, discours prononcé à Stresa, le 9 avril 1948.

## I. LES PROBLÈMES DE LA PAIX

La paix, les conflits, la défense de notre pays et de l'Europe, les affaires militaires sont des problématiques qui, en une quinzaine d'années, ont radicalement changé. Le prisme n'est plus le même. Nous sommes entrés de plain-pied dans une ère nouvelle.

## 1 – Une ère nouvelle

Sous l'effet de la mondialisation, la planète change de visage, sous l'impact de connaissances nouvelles le sens et la structures de la réalité sont modifiés en profondeur. Les progrès fantastiques des sciences cognitives, de la biologie, des communications, du traitement informatique des données bouleversent la physiologie de nos sociétés, désagrègent des systèmes de représentation et de valeurs, modifient les liens et les formes de relations entre les individus et les communautés humaines qu'ils constituent.

Leurs applications militaires réelles ou encore potentielles sont en train de transformer les enjeux des conflits, la nature des menaces, la conduite des combats à un point qui n'est pas encore mesuré aujourd'hui.

La fin de la guerre froide et la disparition des blocs sont venues accélérer l'expansion géographique et l'impact de ces évolutions, avec des conséquences impressionnantes sur l'agencement du monde. La mondialisation des échanges – biens, services, information – défait progressivement le lien entre l'« Etat-nation » et les citoyens agents économiques.

Ce phénomène contribue à saper la légitimité de la « territorialisation » comme principe d'ordre des relations internationales. De surcroît, il affecte aussi l'organisation des dispositifs de sécurité. La diversité culturelle, le plus souvent neutralisée dans les rapports classiques entre les Etats dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, paraît redevenir une cause proactive sinon explicative des tensions internationales.

Alors même que l'on constate l'émergence d'une « société-monde » avec l'essor des communications et sous l'effet d'une standardisation des modes de vie et de consommation, on assiste, en réaction, au retour de protestations identitaires, qu'elles soient nationalistes ou religieuses.

Depuis 2001, les agressions des terroristes islamistes n'ont pas changé vraiment la donne internationale. Les rapports de forces sur la planète n'ont pas été brutalement modifiés. Pourtant, Al Qaïda et les organisations dans sa mouvance sont bien parvenues à faire monter de plusieurs crans le niveau de la violence mondiale et à radicaliser les discours. Les relations internationales sont envahies de passions dangereuses.

Lorsque la guerre froide prend fin, le paysage des confrontations que nous connaissons aujourd'hui est en grande partie déjà en place, à l'exception notable des crises directement provoquées par l'effondrement du système soviétique (conflits des Balkans et caucasiens). Les causes de tensions et d'exacerbations de ces tensions sont également connues : rivalités régionales, prolifération des armes, terrorisme, montée de l'économie criminelle. Ces antagonismes aux causes multiples ne peuvent pas être facilement regroupés sous une dénomination commune.

On peut juste observer qu'ils sont tantôt l'expression de la puissance d'Etats qui rivalisent (Chine, Inde, Pakistan, Iran, Irak), tantôt la manifestation de la faiblesse d'Etats qui périssent (Ex-Yougoslavie, Côte d'Ivoire, Colombie, Sierra Leone, République démocratique du Congo...).

Ce qui change par rapport au temps de la guerre froide, c'est la possibilité retrouvée de faire évoluer le *statu quo* global et les sous-équilibres régionaux, y compris en faisant usage de la force. Le verrou nucléaire a sauté, il n'enferme plus comme avant la guerre conventionnelle dans un réduit. L'équilibre de la terreur n'interdit plus à un pays ou un camp de chercher à pousser son avantage, y compris par les armes.

Ce qui change aussi, c'est l'apparition de nouveaux acteurs trans-nationaux (organisations terroristes, mafieuses, entreprises de sécurité...) œuvrant dans les interstices d'un système international à la fois fragile et fragmenté.

La structure de notre monde globalisé connaît une mue, la grammaire de la guerre est en train de changer. Cette situation est au départ le produit de la guerre froide et le produit des circonstances qui l'ont vue finir. Elle est surtout la conséquence d'un phénomène inédit de mondialisation économique, politique et culturelle qui prétend, sans le remanier en profondeur, établir un monde de plus en plus commun pour tous.

## 2 – La mondialisation ne signifie pas la paix

En réalité, le monde ne devient pas aussi commun pour tous. La mondialisation, à son stade actuel, accroît la disparité des richesses, elle avive les rivalités pour l'accaparement des ressources naturelles, elle renforce les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation et à la culture. Face à la violence et à la guerre, le monde n'est pas non plus le même pour tous. Il y a une portion du monde où les conflits interétatiques sont complètement sortis de l'horizon tant les solidarités économiques et culturelles sont fortes, des régions où réapparaît le schéma classique des affrontements de puissances sur fond de course aux armements, enfin des espaces livrés à une sorte d'anarchie où toutes les violences prospèrent.

Ainsi, contrairement aux croyances libérales et capitalistes, la mondialisation ne propose pas un nouvel échiquier permettant aux Etats et aux acteurs transnationaux de sublimer sur le plan économique leurs rivalités, bien au contraire elle les avive. L'économie ne met pas la guerre hors d'usage. De même, l'essor du droit international qui accrédite l'idée d'une généralisation spontanée de la conciliation comme traitement des différends se heurte aux paradoxes de la mondialisation. Certes, le droit mondial prospère mais il prospère sur un terreau de valeurs qui ne sont pas reconnues également par tous et sont même diabolisées par certains. Dans un système instable, travaillé par les dissen-

sions, au fur et à mesure que la justice se mondialise, elle entre en contradiction. Elle requiert le soutien politique et la force des Etats que la globalisation économique et le développement du droit fragilisent. Par réaction, ici des Etats se crispent, sous pression, là des pays se disloquent et à la place s'établissent des zones de non droit. La guerre n'a pas été mise hors la loi.

Enfin, l'étendue planétaire de certaines violences et la migration de certains périls ont aboli la frontière entre sécurité intérieure et sécurité extérieure au point d'en confondre dangereusement les modes de traitement notamment dans la lutte contre le terrorisme. La guerre n'est pas mise hors jeu. A tous les points de vue, l'invasion et l'occupation de l'Irak offrent une illustration tristement exemplaire de cette analyse.

Il n'y a donc pas de paix universelle ni même d'aspiration commune à une paix universelle. L'ingérence au nom de la liberté et des droits de l'homme qui, pour l'Occident et principalement les Européens, est considérée comme une avancée majeure dans la promotion d'une solidarité universelle suscite d'ailleurs l'hostilité du Sud. Les interventions ressenties ici comme un progrès sont perçues ailleurs comme parfaitement hypocrites et arbitraires, *a fortiori* lorsqu'elles ne s'appuient sur aucun mandat de l'ONU. Vue du nord, la planète apparaît donc instable, vue du sud, elle semble verrouillée.

Là où la mondialisation affecte la solidité des Etats, remet en cause le fonctionnement traditionnel des sociétés, perturbe les équilibres régionaux, l'instabilité domine en effet et la guerre pointe son nez. La géographie des conflits et des crises est à cet égard explicite : Balkans, Caucase, Afrique, Moyen et Proche-Orient. On constate qu'il existe ici des zones de la planète où la seule certitude est la difficulté de la paix et là un vaste arc de crises où toutes les incertitudes sont amalgamées. Il y a l'Afrique pauvre et pillée de ses principales richesses naturelles, victime de

la faiblesse constitutive des Etats qui la composent, ensanglantée au Rwanda, au Burundi, en Somalie, au Congo, au Soudan, en Côte d'Ivoire... Il y a au sud de la masse continentale eurasiatique, en gros du Liban au Cachemire, un arc de conflits parfois fort anciens qui évoluent dans un contexte marqué par la violence et la prolifération nucléaire, contexte auquel est relié l'espace stratégique asiatique dominé par l'extension de la puissance chinoise et les réactions qu'elle inspire.

Les problèmes de la paix dramatiquement compromise au Proche et au Moyen-Orient polarisent aujourd'hui toute notre attention, mais nous devons être vigilants en ce qui concerne certaines évolutions inquiétantes en Asie. La recrudescence des rivalités régionales en Asie et en Extrême-Orient, sur fond de relation sino-américaine complexe, est l'élément structurant des vingt prochaines années. L'Asie est aujourd'hui instable ; les armées y sont en alerte, les scénarii de guerres qui affecteraient par contagion l'ensemble de la planète y sont aussi plausibles qu'ils le sont peu en Europe.

### 3 – La propagation des conflits

Le sentiment selon lequel le danger d'un nouveau conflit d'ampleur internationale à grande échelle, d'une guerre mondiale a disparu, est désormais remplacé par la crainte d'une résurgence et d'une propagation des conflits partout où les principes de sécurité collective sont inadaptes ou mis à mal.

Le compartimentage des théâtres en termes de sécurité est dès lors devenu inévitable – Europe, Méditerranée orientale, Caucase, Moyen-Orient, Asie du Sud-est – avec pour conséquence une division de la régulation stratégique par zone.

Les formes de conflictualité futures correspondent donc à des ensembles stratégiquement et militairement différenciés.

Au regard de l'objectif de sécurité collective, le compartimentage du traitement des crises et des conflits ne signifie cependant pas que l'on parvienne à leur absolu confinement. Tout d'abord parce que ce compartimentage requiert une déconstruction ou une segmentation stratégique de l'espace international que la logique de la mondialisation refuse. Les problématiques d'accès aux ressources naturelles et à l'énergie, par exemple, le montrent. Du Venezuela à l'Ukraine en passant par le Golfe de Guinée, nombre de crises sont interconnectées sur fond d'enjeux gaziers et pétroliers.

Ensuite, argument plus classique, parce que la contiguïté géographique de certaines des zones décrites comme dangereuses ne permet pas d'isoler complètement les théâtres de crise les uns des autres, par exemple aujourd'hui le Moyen-Orient de l'Asie centrale. Enfin, parce que la notion même de régulation régionale en cas d'échec de la sécurité collective appelle par défaut, pour maintenir la paix, la réalisation d'un équilibre des forces en présence. Or, sur la plupart des grands théâtres, la stabilité ne peut être obtenue, faute d'acteurs suffisamment dominants, sans l'implication et la garantie de grandes puissances extérieures.

C'est le cas en Afrique pour des conflits qui pour être parfois très meurtriers n'affectent guère la stabilité planétaire. C'est surtout le cas en Eurasie et au Moyen-Orient, où plusieurs espaces déterminants pour la paix du monde sont appelés à coexister difficilement ou à entrer en conflit.

Cette situation place les Etats-Unis, du fait de leur supériorité militaire, en position d'arbitre. Ainsi, dans presque toutes les situations de crise, toutes les confrontations, en raison de leur puissance militaire, les Etats-Unis sont nécessairement concernés et leurs alliés européens immédiatement interpellés. Qu'ils interviennent ou qu'ils s'abstiennent, de leur décision dépend le sort de la guerre et de façon corollaire la propagation ou le cantonnement des conflits.

Là où les enjeux stratégiques sont importants pour l'ensemble de la planète, le risque que des rivalités régionales dégénèrent en conflits internationalisés s'est donc accru, tout comme le niveau des préoccupations internationales et de la mobilisation diplomatique pour les contrer.<sup>3</sup> Là où les intérêts économiques et stratégiques sont faibles, en revanche, les affrontements armés interétatiques, idéologiques, religieux, ethniques, peuvent prospérer sous l'œil indifférent et les indignations sélectives de la communauté internationale.

Dans ces zones, en Guinée, au Sierra Leone, au Darfour, dans la région des Grands Lacs africains, on assiste à des combats prolongés, à des massacres réguliers, aux déplacements de populations civiles harassées. En revanche, là où, comme dans les Balkans, la crise éclate au cœur du continuum de prospérité et de sécurité occidentale, les conflits sont nécessairement gérés par les Etats-Unis et l'Europe.

Certes, on observe depuis une quinzaine d'années les effets positifs<sup>4</sup> dus au changement de l'approche de la communauté internationale dans la gestion des conflits armés, mais cette évolution, qui se traduit principalement par la volonté de réduire l'impact des interventions et l'ampleur des dommages, reste limitée. Force est bien de constater d'une part le caractère de plus en plus féroce de certaines guerres civiles et d'autre part l'intensité des engagements militaires dans quelques conflits récents (guerre du Golfe, Kosovo, Afghanistan et Irak).

Mais le phénomène le plus remarquable de la courte séquence qui nous sépare de la guerre froide est évidemment la dérive rapide de l'interventionnisme militaire des Occidentaux. Les mobiles, les objectifs et désormais l'inscription dans la durée des engagements militaires occidentaux leur ont fait changer de nature. En quinze ans, on est insensiblement passé du « *peace keeping* » au « *nation building* », puis au « *regional security enfor-*

---

3 – On peut considérer, à l'instar des analystes ayant participé entre 2003 et 2005 à la rédaction du rapport au projet 2020 du Conseil national du renseignement américain, que la probabilité de voir au cours des quinze prochaines années un grand conflit entre puissances dégénérer et provoquer une escalade vers une guerre totale est faible. La dépendance croissante vis-à-vis des réseaux financiers et commerciaux mondiaux contribue en outre à prévenir les conflits entre Etats importants. Si toutefois de tels conflits devaient survenir en impliquant une ou plusieurs grandes puissances, les conséquences pour le monde seraient considérables. L'absence de mécanismes efficaces de résolution des conflits dans plusieurs régions et la montée de poussées nationalistes font craindre, à cet égard, les risques d'engrenage découlant au départ de terribles méprises et d'erreurs d'appréciation des différends.

---

4 – Ce que soulignent les conclusions de l'International Crisis Group dans son dernier rapport *Peace and conflict* 2005.

*cement* » ou « *reshaping* » qui vise au remodelage stratégique de régions entières comme le Proche-Orient. La priorité sécuritaire a supplanté la préoccupation humanitaire. L'exportation de la démocratie est une ambition qui dépasse la simple instauration de l'Etat de droit. On est passé de l'opération coup de poing à la logique de la pacification.

Cette évolution modifie l'emploi des divers outils de coercition et de coopération civils et militaires mis en œuvre dans les interventions extérieures. Elle constitue un bouleversement des approches politiques et polémologiques traditionnelles.<sup>5</sup> A la suite du 11 septembre, les doctrines de défense occidentales ont de plus en plus substitué au concept classique de stabilité internationale celui de sécurité internationale. Couplée à la notion d'ingérence, cette conception a induit des logiques d'action de plus en plus robustes et intrusives. Les modes d'action appliqués à la lutte contre le terrorisme ont accentué cette évolution.

L'idée qu'il existe à notre époque un continuum de sécurité reliant les désordres internes et les troubles externes s'est imposée non pas simplement comme un cadre d'analyse pertinent mais a été érigée en concept opératoire. A tort, on voit d'ailleurs combien l'usage de la force, dans cette optique, est à lui seul impuissant pour réaliser les objectifs politiques recherchés en Irak, en Afghanistan ou au Liban.

Paradoxalement, plus les armées occidentales se sont impliquées, moins les situations dont elles entendaient venir à bout se sont simplifiées. L'absence de maîtrise collective explique ce triste constat. La crise de l'ONU provoquée par les Etats-Unis débouche en effet sur la décrédibilisation des cadres de régulation internationale. Les instruments multilatéraux, qu'il s'agisse de sécurité collective ou de désarmement, sont durablement affaiblis et nous sommes collectivement incapables d'en légitimer de nouveaux. La diplomatie multilatérale subit une dramatique

régression. Difficile en effet de bâtir des solutions politiques cohérentes et de long terme sur la prolifération, à l'égard de l'Iran ou de la Corée, ou encore sur la crise libanaise à travers les seuls communiqués du G8. Alors que sur certains théâtres on constate une intensification des crises, les capacités militaires occidentales sont pratiquement à bout de souffle.

Les divergences transatlantiques persistantes et les ratés de la coopération militaire européenne l'expliquent. Pour toutes les interventions récentes, la supériorité militaire occidentale rencontre son point de butée avec les déploiements au sol.

#### 4 – Les usages de la force

Selon la formule de Clausewitz, la guerre « est un véritable caméléon qui change de nature avec chaque cas particulier ».<sup>6</sup> Les conflits récents sont dominés par une distribution très inégalitaire des capacités militaires et de l'accès aux technologies qui modifient et influencent le comportement et la tactique des belligérants. L'asymétrie caractérise de très nombreux affrontements récents menés au nom du maintien ou du rétablissement de la paix.

Mais la dissymétrie des moyens et l'asymétrie des objectifs ne résument pas à elles seules les guerres futures. L'avenir reste sans doute marqué par une volonté croissante de la communauté internationale de maîtriser la violence en s'appuyant sur la supériorité militaire de l'Occident. L'avenir est aussi caractérisé par une compétition avivée entre certains Etats pour acquérir ou détenir ces mêmes technologies qui confèrent à l'Occident sa suprématie stratégique.

Le mobile des conflits, la nature des opérations, l'intensité des combats, la simultanéité des actions agissent comme de puissants variateurs de l'engagement militaire. Cette observation se

---

5 – Le terme de polémologie sous sa forme de substantif ou d'adjectif est formé de deux termes grecs « *polemos* » (la guerre) et « *logos* » (le discours, le raisonnement). Ce néologisme a été forgé en 1946 par Gaston Bouthoul pour désigner l'étude de la guerre comme phénomène social en le distinguant de la science de la guerre enseignée dans les académies militaires. Cf. G. Bouthoul, *Cent millions de morts*, 1946.

---

6 – Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Editions de Minuit, Paris, 1955.

vérifie à chaque époque et pour toute intervention. Mais ce qui est nouveau, c'est la nette différenciation politique des registres d'intervention, la juxtaposition des modes opératoires et l'accroissement de la complexité tout à la fois liée et rendue possible par la révolution des technologies militaires.

La guerre se déroule désormais sur plusieurs plans et dans plusieurs dimensions tant pour les opérations militaires proprement dites que pour les actions civiles d'accompagnement. La nouveauté réside dans la simultanéité ou la quasi-simultanéité des actions et la gestion en temps réel des combats. Les vrais changements se situent autant au niveau des fins politiques que de la conduite de la guerre.

Ces changements sont reflétés dans la transformation des approches politico-militaires, l'évolution de la manœuvre tactico-opérationnelle et les techniques mises en œuvre. De façon générale, ces modifications traduisent une préoccupation de maîtrise des opérations et de contrôle des situations.

Grâce aux moyens d'information et de commandement qu'apporte la technologie, politiques et militaires se sont mis à rêver à des actions qui évinceraient définitivement la part de hasard dans la guerre et les risques involontaires de dérapages. D'où le projet d'interventions qui cherchent à dominer l'incertitude sans jamais la solliciter.

La doctrine d'emploi des armées occidentales, appuyées sur leur supériorité technologique, met donc en avant trois impératifs : la saturation préalable des dispositifs militaires adverses, la brièveté de la phase intense des combats, la limitation des dommages.

La question clef est : comment réduire le plus possible la part violente de l'affrontement ? Comment régler la violence de façon à ce qu'elle ne fasse pas empirer l'affrontement et rende le retour au calme et à la paix toujours possible ?

La préoccupation n'est pas nouvelle mais elle s'impose avec plus de force pour nous dès lors que, dans la plupart des conflits actuels, les interventions occidentales sont menées avec pour visée explicite le rétablissement de la concorde civile et de l'Etat de droit.

Le succès des armes n'a de sens que si la réalisation du but politique est susceptible de s'inscrire dans la durée. Tant qu'un accord n'est pas intervenu entre toutes les parties en cause dans un conflit sur une solution politique et les conditions de sécurité futures, les ferments d'hostilité demeurent, l'engagement militaire extérieur perdure. C'est le cas dans les Balkans. Et c'est là que le bât blesse car, du fait de son inscription dans la durée, l'implication militaire directe comme au Kosovo ou indirecte comme en Côte d'Ivoire voit forcément dériver ses buts initiaux. La position de tiers au conflit est donc particulièrement fragile. « La guerre n'est pas l'action d'une force vive sur une masse morte mais [...] est toujours la collision de forces vives. »<sup>7</sup>

Ce que la supériorité technologique de ses armes apporte à l'Occident, la confrontation avec les réalités du terrain lui retire. Ce que les armes mettent aujourd'hui à distance, le contact des hommes le restitue. La violence « éthérée » par la technologie revient, brutale, dans les combats au sol, les actions de pacification ou d'interposition.

La leçon aurait dû être pleinement tirée depuis la Somalie. Toute intervention militaire est forcément traumatique. Même quand elles sont « bien intentionnées », la réussite des opérations extérieures suppose l'adhésion des populations concernées. Elle ne peut pas être espérée sans accord sur l'état final politique recherché et l'état final sécuritaire recherché. Or, il est extrêmement rare que la victoire obtenue par les armes dégage à elle seule les conditions d'une sortie de crise. S'agissant des opérations de maintien de la paix, les pressions

---

7 – Carl von Clausewitz,  
*De la guerre, op. cit.*, p. 54.



diplomatiques et militaires exercées par les tiers ne peuvent excéder un niveau de contrainte sans risque de bloquer la négociation ou de rendre ses résultats factices, comme le montrent les accords de Marcoussis restés sans lendemain. Alors que dans les conflits classiques, la victoire se construit de part et d'autre de manière quasi-linéaire sur des succès tactiques, dans les conflits asymétriques elle s'établit de façon itérative sur les seuls échecs de l'autre. Le gagnant n'est pas celui qui l'emporte sur les forces de l'autre mais celui qui peut le plus longtemps, politiquement et militairement, supporter l'échec.

Dans les conflits actuels, la supériorité des armes assure incontestablement aux Occidentaux la certitude de gagner la première bataille, pas nécessairement d'être en mesure de relever les défis ultérieurs de la gestion des conflits. Il faut toutefois se garder de considérer cet avantage technologique comme un acquis définitif et comme un gage certain d'emporter tous les combats futurs.

A l'avenir, il faut s'attendre à devoir combattre des forces adverses ayant acquis ou développé des matériels semblables à ceux actuellement détenus par les armées occidentales. Même s'il est vraisemblable que le différentiel technologique, à l'horizon de quinze à vingt ans, restera favorable aux armées occidentales, un rattrapage est inéluctable. Ce rattrapage emporte en conséquence un rééquilibrage relatif des stratégies conventionnelles mais surtout le développement de stratégies d'interdiction élevant le niveau des risques et la létalité des engagements occidentaux.

La dissémination de certaines armes sophistiquées, notamment celles d'emport et d'emploi aisés, comme certains types de missiles sol-sol ou sol-air, va à l'avenir considérablement compliquer les interventions en faveur de la paix, y compris dans des conflits de basse intensité du type des conflits africains. Mais, au-delà, c'est le risque de prolifération balistique et nucléaire qui est le plus préoccupant.

Sans même évoquer le danger que constituerait l'entrée en possession de charge nucléaire par des terroristes, la diffusion de moyens de frappe modernes laisse craindre l'émergence de postures de dissuasion mixte, fondée à la fois sur des moyens conventionnels et des armes de destruction massive, destinées à « sanctuariser » des espaces entiers.

C'est dans cette perspective et celle d'une concurrence entre puissances régionales que s'interprète la course entamée par certains Etats pour détenir des vecteurs balistiques et des armes de destruction massive.

## 5 – Prolifération et désarmement

Les expertises convergent sur le nombre de pays ayant développé des capacités nucléaires. Ils sont au nombre de huit : Etats-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne, Israël, Inde et Pakistan, auxquels il faut ajouter la Corée du Nord et l'Iran. L'*Institute for Strategic Studies* (IISS) dénombre en outre sept Etats ayant développé des armes chimiques et douze ayant un programme déclaré ou suspecté dans le domaine biologique.<sup>8</sup> La prolifération des armes de destruction massive n'a donc pas cessé depuis la fin de la guerre froide en dépit du désarmement nucléaire enregistré à la fin des années quatre-vingt-dix.

Il serait totalement irresponsable de fermer les yeux sur le risque de la prolifération car, dans le jeu des armes de destruction massive, plus le nombre d'acteurs augmente, plus la menace accidentelle ou intentionnelle croît exponentiellement, moins les stratégies de pure dissuasion sont efficaces.

Après l'Inde et le Pakistan en 1998, le cas iranien comme celui de la Corée du Nord mettent en lumière de façon particulièrement crue le problème pour la paix que constitue la prolifération des armes de destruction massive. Il met aussi en évidence

---

8 – IISS, *Strategic Survey 2002/2003*, Oxford University Press, Oxford, 2003.

les impasses actuelles du désarmement. Les tensions internationales avivées par l'invasion de l'Irak et l'unilatéralisme américain contribuent à saper le climat de confiance entre grandes Nations.

Les grandes négociations de désarmement sont dans l'impasse, les disciplines en matière de contrôle des installations proliférantes contestées. Les discussions avec la Corée et l'Iran piétinent. Le Traité d'interdiction des essais n'est toujours pas ratifié par les Etats-Unis. La Convention sur l'arrêt de la fabrication des matières fissiles militaires est bloquée à Genève depuis 1995. La conférence d'examen du TNP ouverte en mai 2005 fait du sur-place au plan régional et, en dépit des préconisations de l'AIEA reprises dans sa résolution du 4 février 2006, la proposition de dénucléariser le Proche et le Moyen-Orient a peu de chance de prospérer.

Dans le domaine du contrôle des armes biologiques, la convention est inapplicable faute de contrôles qui ne sont acceptés ni par les Russes ni par les Chinois ni par les Américains. Cette absence d'exemplarité ne facilite pas la cause du désarmement. A ce sujet, on ne peut que comprendre le reproche fait par les Etats non dotés d'armes nucléaires aux grandes puissances d'avoir fait litière de leurs engagements pris en 2000 à la conférence du TNP de tendre vers l'élimination progressive de leurs arsenaux stratégiques.

De Washington, de Moscou, de Pékin, de Londres, de Paris, on guetterait en vain la moindre initiative récente. Depuis 2002, les gouvernements français successifs se sont d'ailleurs montrés particulièrement inactifs ou inefficaces dans ce domaine.

Tant que l'on ne sortira pas de la logique du poker menteur, les chances du désarmement restent minces. Comme toujours, ce sera : désarmer ? Oui ! Mais, sécurité d'abord, sanctions d'abord, les autres d'abord !

Les chemins du désarmement nucléaire, chimique et bac-

tériologique sont forcément longs et tortueux. Puisqu'il est impossible de biffer d'un trait de plume les inventions et les programmes existants, les mesures de désarmement, de contre-prolifération et de contrôle des sites de recherche et des installations de production sont indispensables et complémentaires.

Tout repose donc – la question n'est pas nouvelle en matière de désarmement – sur l'efficacité des dispositifs de contrôle. Comme le relevait déjà Léon Blum en 1931, « Quelle est la caution (d'un accord) si l'on peut mystérieusement conserver la faculté de s'y soustraire ? Comment le contrôle international discernera-t-il, entre les fabrications de la paix, celles qui constituent les engins virtuels de guerre ? Et si l'engagement n'est pas garanti, si la réalité du désarmement n'est pas assurée par le contrôle, comment obtiendrons-nous la « sécurité » ? ».<sup>9</sup>

Malheureusement, faute de volontés convergentes des grandes puissances et pour les Européens de capacité à peser sur les négociations internationales, le fléau de la prolifération risque de nous tourmenter longtemps. En effet, plusieurs pays considèrent la possession de capacités nucléaires comme une clef d'accès au rang convoité de puissance régionale, voire pour certains de puissance mondiale moyenne. L'arme nucléaire est particulièrement attractive pour beaucoup d'Etats en veine de reconnaissance internationale et de rétablissement historique. Ils y voient aussi la possibilité de susciter un « doute raisonnable » dans l'esprit des stratèges occidentaux au cas où ceux-ci seraient tentés par une intervention militaire d'envergure.

Ils y voient enfin un moyen de devancer ou de contrer des efforts similaires de compétiteurs régionaux. Tous ces motifs concourent à faire de la prolifération balistique et nucléaire une tendance de fond. Or, cette menace concerne en premier l'Europe qui se trouve à portée de missiles des Etats les plus enclins à poursuivre dans cette voie. Les Européens se retrouvent face à des choix cornéliens.

---

9 – Léon Blum,  
*Les problèmes de la paix*,  
Gallimard, Paris, 1931.

La guerre au XXI<sup>e</sup> siècle est loin de disparaître, elle se transforme. En ce début de siècle, force est de constater que la guerre reste un moyen de politique pour la plupart des grands Etats du monde. L'idéologie humanitaire n'a pas domestiqué l'histoire. Les Européens restent prisonniers de leur culture post-guerre froide. Le retour de flamme n'a pas été anticipé et perturbe fortement le logiciel d'une gauche européenne désarmée.

## II. LA GAUCHE ET LA DÉFENSE DE LA PAIX

### 1 – Ruptures idéologiques

Depuis la chute du mur de Berlin, les gauches européennes ont vu leurs repères idéologiques bouleversés par une lecture peu réfléchie mais réconfortante du contexte géostratégique. Après des siècles de tourments, l'Europe pensait élire définitivement domicile dans un abri creux de la mondialisation et de l'histoire.

A partir du sentiment que rien de grave désormais ne devrait plus affecter la sécurité du vieux continent, les gauches européennes, sans assumer pleinement ce divorce, ont été amenées à rompre avec leurs substrats idéologiques traditionnels en matière de défense. C'est particulièrement vrai en France où les questions militaires sous la V<sup>e</sup> République restaient placées sous le double signe de la singularité vis-à-vis de l'extérieur et du consensus au plan intérieur.<sup>10</sup> Or, par réalisme, notre pays depuis 1990 a été amené à accepter que soient revus, l'un après l'autre, tous les éléments du prédictat sur lequel la politique de défense gaullienne était fondée depuis 1958. La politique d'indépendance nationale est relativisée par la participation à la construction de la défense européenne et surtout les récents compromis

avec l'OTAN depuis 2002. Le nucléaire reste un atout important de notre défense mais ne contribue plus autant dans le monde d'après guerre froide au dimensionnement de la puissance française. De même, la doctrine d'emploi des forces a été polarisée sur des missions de projection extérieures. Cette refondation de notre politique de défense s'est faite sans heurt mais aussi sans bruit, ce qui donne l'impression que le consensus national sur la défense s'est mollement rétabli sur de nouveaux acquis.

C'est une erreur. Le consensus sur la défense n'est en effet ni l'expression d'une situation stabilisée, encore moins d'un accord global et définitif sur certains principes. Il est pour l'heure la résultante d'un processus d'évolution de la politique de défense qui, suivant sa plus grande pente, contourne certains aspects difficiles comme un fleuve les bancs de sable. C'est ainsi que la conscription, après avoir été cinq ans durant caressée par les flots de la réforme, a fini par être absorbée dans un ressac.

Mais, au travers de la question du service civique, la question reparaît aujourd'hui. De même, l'avenir de notre dissuasion, au-delà de 2015, reste placé dans un angle mort. Ne parlons même pas des transferts de compétences et des délégations de commandement qu'exigerait la construction de la défense européenne et sans lesquels elle restera un vœu pieux. Tous ces sujets concernent le cœur de souveraineté de notre politique de défense. La gauche, comme la droite, n'échappera pourtant pas sur ces problématiques et sur celles de nos engagements militaires extérieurs à quelques difficiles heures de vérité prochaines.

En France, mais aussi partout en Europe, la gauche se retrouve en porte-à-faux face aux problématiques de défense et en décalage avec ses bases idéologiques traditionnelles. Au cours des quinze dernières années, la gauche européenne a accompli, selon des caractéristiques propres à chaque pays, une grande conversion idéologique et politique sur les questions militaires.

10 – Lors des élections présidentielles de 1974, François Mitterrand officialise son ralliement à la force de frappe. Le PC dans le rapport Kanapa de 1977 se déclare, avec des réserves, favorable à la « dissuasion tous azimuts ». L'exercice du pouvoir par la gauche à partir de 1981 confirme dans les faits la conversion de la gauche à la politique de défense initiée par le Général de Gaulle vingt ans auparavant. Jamais depuis 1958 les crédits militaires en francs constants n'avaient été aussi élevés que sous le gouvernement de Michel Rocard entre 1988 et 1991.

Elle a encouragé la baisse des crédits militaires mais, ce qui est moins conforme à ses positions traditionnelles, elle a initié ou soutenu des changements qui aboutissent à l'abandon quasi-complet du service militaire, à la privatisation de l'industrie et d'une partie des services de défense.

Surtout, elle a accompagné une évolution de la doctrine qui, tant au niveau national que de l'Union européenne ou de l'Alliance atlantique, assouplit les conditions d'emploi de la force. Privatisations, professionnalisation, expéditions militaires... : par rapport aux préceptes qui traditionnellement lui servent à problématiser les questions militaires, la gauche européenne se retrouve fort éloignée de ses bases idéologiques.

Il est tout d'abord surprenant de remarquer que la gauche, autrefois si rétive à l'interventionnisme militaire, se soit convertie, certes au nom de l'ingérence humanitaire ou de la prévention des conflits, à une politique d'opérations extérieures. Puisque la paix ne semble plus réellement être menacée, la guerre serait redevenue possible. C'est François Mitterrand qui décide de déployer le plus grand détachement français depuis 1962 dans la guerre du Golfe en 1990 ; c'est Gerhard Schröder qui pour la première fois depuis la Seconde Guerre engage des soldats allemands dans un conflit en 1999 au Kosovo ; c'est Tony Blair qui aventure des troupes britanniques en Irak dans l'expédition militaire la plus controversée d'après guerre froide.

Il ne s'agit pas de porter, positivement ou négativement, un jugement à l'emporte-pièce sur ces opérations mais de constater d'abord que des tabous à gauche ont été brisés. La gauche européenne historiquement hostile à l'emploi de la force armée, façonnée pendant des décennies par des discours combattant toutes formes d'interventions militaires autres que défensives s'est convertie à une politique de projection des armées. La logique des actions extérieures est soutenue et popularisée par un fort

courant militant justifiant le recours à la force au nom de la paix et des droits de l'homme.

La rupture idéologique est précisément consommée sur deux points essentiels : l'usage légitime de la force n'est plus réservé à la défense de la patrie ou de ses intérêts vitaux mais à la défense de valeurs et d'un modèle démocratique projeté sur la société internationale ; l'emploi des armes n'est plus une réponse ultime à une agression mais le plus souvent une réponse préventive délivrée dans l'urgence.

L'inspiration et les origines de cette césure sont ancrées à gauche.<sup>11</sup> Toutefois, il serait exagéré de ranger exclusivement à gauche la cause des droits de l'homme et de l'ingérence humanitaire. En outre, les logiques de l'ingérence et de l'action préventive n'y font pas l'unanimité.

En France, le paysage des idées de gauche sur la défense reste en effet d'inspiration très composite. Les partis radical, socialiste, communiste et vert sont légataires de traditions et de valeurs diverses. Les héritages idéologiques multiples n'ont jamais été fondus ni réellement clarifiés au sein de la gauche. Il n'y a pas de voûte idéologique commune. Quant à l'unité politique qui, sans base programmatique, prévaut malgré tout depuis 1981, elle relève de l'accord tacite de gouvernement. Il en découle un décalage profond entre la phraséologie des discours de tribune et la pratique au pouvoir.

## 2 – Réformisme gouvernemental

Les deux septennats de François Mitterrand et le gouvernement de Lionel Jospin, en dépit de critiques sur certains aspects de leur gestion des dossiers militaires, ont permis de purger un passif politique, de liquider les procès d'intention à l'égard de la gauche.

---

11 — De façon lointaine, ce courant de pensée puise ses références chez les juristes et théoriciens du droit, républicains, radicaux et socialistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Plus proche de nous, il dérive des thèses et de l'idéal prônés par des ONG issues, souvent dans les années 1970, de la mouvance contestatrice écologiste ou libertaire.

La capacité de la gauche à assumer la direction des forces armées et la politique de défense sous la V<sup>e</sup> République n'est plus mise en cause. Les relations entre les dirigeants socialistes et l'autorité militaire sont, de part et d'autre, maintenant « décomplexées ». Charles Hernu fut l'architecte de la force d'action rapide, Jean-Pierre Chevènement engagea les premières restructurations de notre dispositif militaire après la chute du mur de Berlin, Pierre Joxe entreprit la refonte et l'interarmisation de notre modèle d'armée, Alain Richard mena à bien la professionnalisation et la consolidation de l'industrie aéronautique et de défense.

De la création de la brigade franco-allemande au traité de Nice, en passant par la constitution du corps européen et la négociation des accords de Saint-Malo, les socialistes au pouvoir ont en outre puissamment contribué à l'émergence d'une politique européenne de défense.

Ces résultats assez remarquables ont toutefois été obtenus sous deux conditions : la non remise en cause du cadre institutionnel de la Ve République en matière de décision politico-militaire et l'amoindrissement du débat interne au parti socialiste et au sein de la gauche française sur les questions de défense.

Dans les phases où elle exerçait le pouvoir, la gauche a fait sienne la conception du domaine particulier de l'exécutif en matière de défense qui, sous la Ve République, laisse peu de place aux débats parlementaires. Les décisions importantes ont été prises par le chef de l'Etat (arrêt des essais nucléaires, engagements extérieurs) ou le gouvernement (baisse des crédits militaires, lois de programmation) dans des formes qui n'autorisaient ni véritable concertation ni, *a fortiori*, de contestation dans les rangs de la gauche parlementaire. Sauf en de rares occasions sous les gouvernements de Michel Rocard (guerre du Golfe) et de Lionel Jospin (conflit du Kosovo), la représentation nationale n'a été que rarement consultée sur les engagements militaires extérieurs. Français

Mitterrand a veillé de manière sourcilleuse à conserver intacts les pouvoirs constitutionnels qui lui étaient dévolus. Quant à Lionel Jospin, il a favorisé l'ouverture du secret défense et le travail d'enquête parlementaire sur le Rwanda, le Kosovo, les exportations d'armes notamment, mais il n'avait pas, en cohabitation, les mains libres pour pousser plus loin.

Entre 1981 et 2001, pendant vingt ans, les socialistes sont restés attachés au maintien d'un consensus national sur la défense et ont globalement adhéré après la chute du mur de Berlin, événement majeur de cette période, à la logique des dividendes de la paix. Ils ont de même soutenu le principe de l'ingérence humanitaire et les actions extérieures au service de la paix. Ils ont porté l'ambition d'une défense européenne. Au pouvoir, ils ont œuvré de façon déterminée à l'adaptation et à la modernisation de notre défense.

Ce bilan réformateur est riche mais nombre des attendus sur lesquels il est établi sont aujourd'hui datés voire dépassés, d'où le besoin d'une clarification idéologique et politique.

### 3 – La confirmation de nos principes

La gauche socialiste reste formellement accrochée à l'héritage dilapidé de Jaurès, son unique référence pourtant largement vide de sens depuis l'abandon de la conscription. Le modèle jauréssien a été fétiché et jamais remplacé. Au lieu de renouveler leur culture militaire, les socialistes sont de façon schizophrène à la fois attachés à une conception technicienne et réformiste de la défense et abonnés à une phraséologie datée.

Or, l'absence de véritable culture militaire a été fatale à la gauche à plusieurs reprises. Le déficit politique et idéologique qui en résulte peut à nouveau être la cause d'erreurs d'appréciation et de divisions dans des moments critiques. On le vit au début de

la campagne sur le Kosovo quand la majorité plurielle faillit se lézarder avant une solide reprise en main par Lionel Jospin. De surcroît, sans cadre d'analyse et position politique préétablie, les dirigeants politiques risquent de se retrouver intimidés face aux points de vue structurés des états-majors, aux arguments de la science militaire et surtout aux dynamiques de l'OTAN et des commandements multinationaux sous lesquels de plus en plus de nos forces sont placées.

Evanouissement des bases idéologiques traditionnelles, déficit d'explication sur les grandes options de défense futures et engouement idéaliste pour l'action militaire, la gauche doit lever des ambiguïtés.

Or, aucun recadrage ne pourra s'abriter derrière une simple posture réformatrice et gestionnaire car, pour la première fois depuis quinze ans, les choix futurs auront des effets directs et manifestes sur la souveraineté, la crédibilité et le contrôle de notre politique militaire. Par ailleurs, la participation de nos forces à de nombreuses opérations extérieures implique une clarification des principes qui, pour nous, doivent régir l'usage de la force.

En matière de défense nationale, qu'est-ce qui doit différencier aujourd'hui une conception socialiste ?

La pensée socialiste se caractérise par référence à des valeurs et des principes qui guident notre pratique politique pour lui éviter de verser dans un réalisme sans foi ni loi ou dans un pur opportunisme. Ces principes en matière de défense découlent d'une position constante : la politique militaire de notre pays doit être conçue en vue de la paix et pour la paix, à proprement parler comme un outil défensif et jamais comme un outil d'agression.

Parce que la préservation de la paix dans le monde reste inséparable de la construction d'un système international équilibré et juste, notre politique de défense, après la mission de

protection des Français, doit aussi faire porter l'effort sur la prévention des conflits et sur la consolidation des mécanismes de sécurité collective. A ces fins, notre pays doit contribuer de toutes ses forces au sauvetage du système onusien de régulation internationale si mal en point. Il doit relancer les négociations en faveur du désarmement aujourd'hui toutes bloquées. Il doit rechercher la consolidation d'une justice pénale internationale naissante et encore entravée. Dans le cadre de mandats internationaux ou conformément aux grands principes juridiques de protection des populations en détresse, il doit enfin être en mesure de déployer des forces militaires et civiles d'interposition ou de prévention.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en étroite communion d'esprit et en étroite conjugaison de moyens avec nos partenaires européens.

La construction européenne nous offre un cadre d'action collective et plus fondamentalement un creuset dans lequel dissoudre le vieux dilemme entre patriotisme et internationalisme qui divise encore nos rangs. Souvenons-nous de la leçon de Jaurès, de Blum et de Mitterrand pour ne pas laisser filer davantage entre nos doigts la promesse européenne. L'Europe de la défense a vocation à devenir un gage de paix pour notre vieux continent et un pôle d'équilibre dans le monde. Le chantier de l'Europe de la défense est en outre le moyen de consolider les bases d'une Union politique chancelante.

La mise en place d'une défense européenne suppose en effet au préalable la confirmation politique d'une union définitive de destin des pays membres, elle implique aussi l'affirmation d'un socle de valeurs, de pratiques communes et le partage d'un regard sur le monde. La modernisation de notre vie publique appelle d'ailleurs, à l'instar des pratiques en usage dans toutes les autres démocraties occidentales, un renforcement des procédures

d'information et de contrôle du Parlement dans les affaires de défense. Les institutions de la Ve République ont en effet réduit à peu de chose les pouvoirs de contrôle du Parlement sur les sujets de défense, en raison notamment de la limitation de ses compétences en matière budgétaire et en ce qui concerne les opérations extérieures. Une conception socialiste de la défense ne saurait en outre faire l'impasse sur d'autres questions éthiques et juridiques liées aux choix militaires, y compris lorsque ceux-ci engendrent des contradictions parfois délicates à résoudre.

Ceci concerne en particulier les exportations d'armes et la moralisation de leur commerce ainsi que le contrôle des activités de renseignement. Dans tous ces domaines, il convient d'instaurer plus de transparence et un plus grand contrôle des décisions. De façon générale, la démocratie exige que, dans les affaires militaires, il n'y ait pas le risque ou le soupçon d'une confiscation de la décision et de l'expertise. Cette recommandation de bon sens est valable tant en ce qui concerne les relations entre l'exécutif et la représentation nationale qu'en ce qui concerne les rapports entre le pouvoir civil et l'autorité militaire.

Les militaires sont une force de la Nation et de la démocratie. Jaurès ne disait pas autre chose.<sup>12</sup> Comme citoyens et comme soldats, en raison des services éminents qu'ils rendent à notre pays, ils sont en droit d'attendre de la considération pour eux-mêmes et de l'attention aux missions que la communauté nationale leur délègue. C'est pourquoi il est important de parachever l'entreprise de professionnalisation dans de bonnes conditions.

La bonne insertion de l'armée professionnelle au sein de la société dépend de la qualité et de la fluidité des échanges entre communauté militaire et milieux civils. Il convient d'y veiller. A cet égard, la professionnalisation des armées a besoin d'être complétée par une rénovation du statut des militaires.

N'hésitons pas à chasser quelques vieux spectres qui hantent encore les placards de notre République.

La professionnalisation appelle un accompagnement qui suppose un alignement progressif des droits et de la place des militaires dans notre société. Dans cet ordre d'idées, il faut procéder à la généralisation de l'élection des membres des instances de représentation. La suppression de l'interdiction d'adhérer à un parti politique mérite également d'être envisagée.

A côté de ces évolutions statutaires, il est aussi important d'être attentif au recrutement, à la formation et à la condition des militaires. La composition sociale des armées doit continuer à refléter la diversité de la Nation dans toutes ses composantes. Il est important aussi, pour faire pièce aux tentations toujours possibles de corporatisme et aux risques éventuels de repli sur soi, de créer des passerelles et de nourrir les rapports entre les fonctions publiques civiles et militaires. Enfin, le lien entre l'armée et la Nation pourrait se voir renforcé par un volet « défense » d'un service civique à inventer.

Les armées sont au service de la Nation. Cette responsabilité éminente implique que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, chacun selon sa compétence, définissent clairement leurs missions sur le territoire et à l'extérieur et leur en donnent les moyens. Les autorités civiles ont aussi la responsabilité d'établir, ce qui est moins aisé pour les interventions sous commandement multinational, un cadre d'action, des règles d'engagement, des procédures d'instruction et de suivi des actions opérationnelles. Seule une claire répartition des rôles et des responsabilités permet le contrôle démocratique de nos engagements militaires. De même, la distribution des compétences au sein du ministère de la Défense doit être nette et équilibrée, de façon à permettre un éclairage complet de la décision et à ménager au décideur politique son pouvoir d'impulsion et d'arbitrage.

---

12 – Jean Jaurès,  
*L'Armée nouvelle*,  
Imprimerie nationale,  
Paris, 1992, p. 339.

Pour la gauche, la politique de défense française doit conjuguer le respect de certains principes fondamentaux relatifs à l'action extérieure de notre pays, au bon fonctionnement de notre démocratie et une profonde conviction européenne. Mais cette politique doit être solidement ancrée dans la réalité et assurer la mise en place d'un outil militaire efficace, de forces armées consistantes pour les missions que la Nation leur confie.

Les notes de la Fondation Jean-Jaurès  
Directeur de la publication : Gilles Finchelstein  
Rédacteur en chef : Laurent Cohen  
Maquette et réalisation : Martine Savina  
Imprimé le 01/08/2006

Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes – 75009 Paris  
Téléphone : 01 40 23 24 00  
Télécopie : 01 40 23 24 01  
Courriel : [fondation@jean-jaures.org](mailto:fondation@jean-jaures.org)  
Site internet : <http://www.jean-jaures.org>

**A suivre dans la seconde partie :**  
**« Notre défense en Europe »**



**Louis Gautier** est docteur en science politique, spécialiste des questions stratégiques et militaires. Il a été, entre autres, directeur adjoint du cabinet de Pierre Joxe à la Défense, puis conseiller de Lionel Jospin à Matignon. Auteur de plusieurs livres, dont « Mitterrand et son Armée » paru chez Grasset, il vient de publier « Face à la guerre » aux éditions de la Table Ronde.



LES NOTES DE LA FONDATION JEAN-JAURÈS

Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes – 75009 Paris  
<http://www.fondation@jean-jaures.org>

ISBN 2-910461-65-3

Prix : 2 e

# Notre défense et la paix

2<sup>e</sup> partie :

## Notre défense en Europe

**LOUIS GAUTIER**

*« Le traité sur l'Union européenne a prévu une politique étrangère et de sécurité commune. C'est une grande ambition, un objectif qui peut paraître à certains irréalisable, en tout cas de longue haleine, qui exigera un persévérant effort. Il ne sera pas aisé d'harmoniser des intérêts politiques qui ont été fabriqués par des siècles de combats militaires, d'influence, d'inimitié et parfois de haine entre nos peuples. Et pourtant il faudra bien le faire ».*

**François Mitterrand**, discours de Strasbourg, 17 janvier 1995

### Introduction

Les élections présidentielles de 2007 sont une occasion pour la gauche de clarifier ses positions en matière de défense. La politique de défense est en effet au cœur des responsabilités du chef de l'Etat sous la V<sup>e</sup> République. Tout candidat est d'ailleurs inévitablement jugé sur sa capacité à les assumer.

### Sommaire

Introduction .....	1
I. Un projet pour notre défense .....	2
1. Réorienter notre positionnement .....	2
2. Redéfinir les capacités .....	7
3. Réformer le modèle d'armée .....	11
II. La défense française engagée dans l'Europe .....	14
1. Relancer la défense européenne .....	14
2. Vers une défense européenne .....	18
Conclusion .....	20



LES NOTES DE  
LA FONDATION  
JEAN-JAURES

Or, le prochain quinquennat ne s'ouvre pas sous des auspices favorables. L'autorité de la France en Europe et dans le monde ne cesse de s'effriter. La défense européenne est politiquement et militairement en panne. Nos forces sont engagées sur de nombreux théâtres extérieurs sans perspective de sortie de crise. Le financement de notre modèle d'armée et de ses équipements structurants est en situation de faillite virtuelle. A l'issue d'une réforme organique de très grande ampleur (professionnalisation des personnels, réduction de moitié des effectifs, rétractation du dispositif territorial, limitation des parcs d'équipements), les armées françaises sont aujourd'hui confrontées à une crise de leur modèle d'armée qui se double d'une crise financière. Réduire cette double crise implique une meilleure adéquation des missions et des moyens, des adaptations dans l'organisation et le contrat opérationnel de nos forces et une vigoureuse relance de la défense européenne. Dans ces conditions et pour mener à bien le redressement nécessaire, il faut retrouver des marges de manœuvre diplomatiques et financières, ce qui implique ici la levée d'options délicates et là l'adoption de mesures rigoureuses. Dans tous les cas, les choix militaires seront politiquement difficiles.

## I. UN PROJET POUR NOTRE DÉFENSE

### 1 – Réorienter notre positionnement

A la suite de la guerre du Golfe de 1991, la posture militaire de la France a radicalement changé. D'une armée de garde face à l'Est, nous sommes passés à une armée de projection manœuvrant en coalition. Les armées françaises, de l'Afghanistan à la Côte d'Ivoire, sont engagées sur de multiples théâtres d'opérations. Aujourd'hui, cette priorité donnée à l'action extérieure mérite d'être reconsidérée à la lumière de l'évolution des menaces et de la percep-

tion des périls après le 11 septembre et des conflits qui suivirent. A la suite des attaques terroristes du 11 septembre, de Londres et de Madrid, il apparaît que c'est à tort qu'ont été reléguées au second plan dans la doctrine d'emploi les notions de prévention et de protection, au seul profit des missions de projection. Notre modèle d'armée, l'éclairage de ses missions, la définition de ses moyens reposent sur un livre blanc rédigé en 1994, il y a plus de douze ans ! Il faut donner un nouveau cadre doctrinal et de planification à notre politique de défense dans la perspective d'un livre blanc européen à lancer.

La doctrine française est aujourd'hui articulée autour de quatre notions : la projection, la dissuasion, la protection et la prévention. Le réexamen de notre doctrine implique d'abord de redonner aux fonctions stratégiques défensives (dissuasion et protection) une plus grande place dans les travaux de réflexion stratégique et une plus grande cohérence en termes de programmation des moyens. Il convient ensuite de réexaminer les fondements politiques et militaires des fonctions stratégiques offensives et dissuasives.

Sur ces quatre plans, il convient de privilégier une analyse centrée sur les impératifs de sécurité et de protection d'un espace européen en expansion. La place dominante donnée à la projection extérieure dans la définition des politiques de défense en France et chez ses partenaires de l'Union évince pratiquement toute réflexion sur le dimensionnement stratégique futur de l'Europe et marginalise les préoccupations relatives à la protection du territoire et à la sécurité des populations en Europe. Ces problématiques sont insuffisamment approfondies au niveau national. Elles sont négligées au niveau européen.

En ce qui concerne la projection, il est essentiel de réaffirmer une approche s'appuyant sur la légalité des résolutions prises au Conseil de sécurité et sur la légitimité des décisions prises au

sein du Conseil de l'Union. Il importe en toute hypothèse de rappeler que l'usage de la force, quelle que soit la nature de la crise et dès lors que la légitime défense ou l'urgence humanitaire ne sont pas en jeu, ne saurait être envisagé sans accord collectif préalable ni perspective politique de sortie de crise.

Les armes nucléaires sont désormais un élément moins pertinent et moins central de l'affirmation de la puissance. Elles sont inopérantes comme élément de gesticulation dans la gestion des crises actuelles. Elles sont par essence des armes de souveraineté très difficilement « européanisables ». Il serait toutefois hasardeux d'abandonner la dissuasion : l'arme atomique n'est pas hors jeu ; on ne « désinvente » pas la bombe. Quoi qu'on en dise, la dissuasion reste un atout essentiel pour la sécurité de notre pays et pour l'Europe. Enfin, alors que la menace de prolifération est forte, baisser la garde à ce moment serait difficile à justifier.

Du fait des risques causés par la prolifération nucléaire et balistique dans le monde et aux pourtours d'une Europe en extension, le bon sens interdit d'aller au-delà de l'effort de désarmement unilatéral<sup>1</sup> déjà consenti sans contrepartie, sans nouvelle mesure multilatérale d'interdiction, de discipline et de contrôle et surtout sans garantie concernant l'accroissement des moyens stratégiques européens. Or, aucune de ces conditions n'est réunie ni même envisagée comme probable aujourd'hui.

En ce qui concerne la dissuasion, notre pays doit s'en tenir, pour la défense de ses intérêts vitaux, aux principes classiques d'interdiction et de représailles contre des Etats. Sinon, on prend le risque, comme dans le discours du Président de la République à l'Île Longue en janvier 2006, de laisser entendre que la France s'engagerait dans une doctrine prônant l'abaissement du seuil nucléaire et une gamme de ripostes diverses, ce qui irait à l'encontre du concept de non emploi de nos armes conçues pour rationa-

liser, sous la menace du pire, le comportement d'un adversaire agressif. Cette théorie de non emploi, qui repousse aux dernières limites l'engagement du feu nucléaire, admet cependant la possibilité d'une frappe d'ultime avertissement ciblant les centres névralgiques d'un pays et délivrée dans des conditions qui évitent au maximum les pertes humaines.

Le passage récent à une doctrine non exclusivement anti-démographique et toutes les hypothèses d'emploi, notamment celle de chocs électromagnétiques, visant à commettre des dégâts majeurs en réduisant toutefois la létalité des frappes ne doivent pas entraîner un « dévissage » de la dissuasion vers des stratégies de bataille. La dissuasion nucléaire française a pour principal objectif la sanctuarisation de nos intérêts vitaux. Cette garantie politique est de fait élargie aux populations et territoires de l'Union avec qui nous avons noué une solidarité de destin.

En ce qui concerne la protection, il est urgent de consolider les procédures de coordination et les moyens tant au plan national qu'au niveau européen. C'est aujourd'hui le maillon faible des politiques de défense européenne exclusivement tournées vers les opérations de maintien et de rétablissement de la paix. La sécurité de notre pays implique une claire identification des besoins et la « mobilisation » de certains moyens militaires sur le territoire au profit des missions de sécurité des sites sensibles ou d'assistance aux populations en cas de péril. Cette mission concerne aussi la sauvegarde de nos ressortissants partout dans le monde.

Le concept de prévention, trop ambigu, est un fourre-tout qui regroupe aussi bien des actions militaires d'accompagnement (observateurs, contrôle du désarmement...) que des actions préemptives (frappe d'intimidation ou de destruction de sites dangereux). Il devrait être reformulé et mieux conceptualisé. Mais la logique de prévention est essentielle. En particulier, on constate

1 – De 1990 à 2000, la France entreprend de réduire unilatéralement son arsenal nucléaire par la diminution du nombre de ses vecteurs et de ses têtes nucléaires, par la baisse des crédits affectés à la modernisation de sa force de frappe, par le démantèlement de ses sites d'expérimentation et de production de matières fissiles militaires et par l'arrêt définitif des essais. Cette attrition des capacités nucléaires françaises conduit simultanément au démantèlement des missiles stratégiques du Plateau d'Albion et à la disparition des armes pré-stratégiques, notamment le système Hadès. Les crédits consacrés au nucléaire sont désormais inférieurs annuellement à 3 Mds €.

qu'il est indispensable de pouvoir déployer des éléments de forces pour la surveillance des approches dans certaines zones troublées comme facteur de stabilisation après les conflits ou encore dans le cadre d'opérations de désarmement ou de lutte contre les trafics.

Cette reformulation de la doctrine française devrait converger vers la rédaction avec nos partenaires d'un livre blanc sur la défense européenne, ce qui implique aussi un repositionnement diplomatique de notre pays à l'égard de ses partenaires et alliés.

La France ne peut pas en permanence ménager la chèvre et le chou. Il convient en premier lieu de mettre fin à certaines confusions. Il est en particulier nécessaire de clarifier le positionnement et le cadre de l'action militaire extérieure de la France. La politique suivie depuis cinq ans a en effet compliqué et brouillé les relations avec nos partenaires et alliés. Il convient donc de fixer des lignes en ce qui concerne l'engagement militaire de la France dans l'Union européenne, dans l'OTAN et à l'égard des pays, notamment des Etats africains, qui sont liés à nous par des accords de défense.

Quel que soit l'avenir des institutions européennes, la France construira sa sécurité en étroite union avec ses partenaires et en accord avec des concepts, des modèles et des moyens qu'ils définiront ensemble. Au plan politique mais aussi au plan militaire, la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) est plus sûrement porteuse d'avenir que l'alignement dans l'OTAN sur le système américain conçu pour d'autres outils, d'autres usages et d'autres responsabilités. Notre engagement dans la politique de sécurité européenne doit prévaloir sur nos actions expéditionnaires dans l'OTAN, ce qui signifie que l'on se préoccupe davantage de l'équation de défense pour les Européens au regard de leurs intérêts stratégiques et de leurs enjeux de sécurité et que l'on privilégie désor-

mais le cadre politique de l'Union européenne pour définir et contrôler les actions militaires extérieures, qu'elles soient conduites à l'intérieur ou hors de l'OTAN. L'exercice de nos responsabilités au Conseil de sécurité ne saurait, par ailleurs, s'envisager sans une étroite concertation préalable au sein de l'Union européenne.

Enfin, l'*aggiornamento* de notre relation militaire avec l'Afrique doit être mené à son terme en normalisant complètement les conditions de nos interventions sur ce continent et en revoyant notre dispositif de forces prépositionnées (désengagement d'effectifs et européanisation de bases maintenues en soutien de forces multilatérales africaines).

## 2 – Redéfinir les capacités

Dès lors que l'on recherche, dans le cadre national ou dans le cadre européen, une meilleure adéquation des missions et des moyens militaires, la question la plus délicate est de procéder aux arbitrages pertinents concernant la distribution des forces entre capacité d'autonomie stratégique, en particulier nucléaire, capacité de puissance, capacité de projection et moyens de cohérence opérationnelle.

Notre arsenal nucléaire a été profondément modernisé, remanié et réduit en dix ans.<sup>2</sup> En se rétractant, les forces nucléaires françaises étaient censées retrouver de la cohérence. La cohérence interne de notre dissuasion en termes de doctrine et d'équipements a été effectivement renforcée par les arbitrages rendus depuis dix ans. Toutefois, notre dissuasion est devenue peu évolutive au regard des transformations du paysage stratégique et technologique.

Pour notre pays, la palette des possibles est réduite : les programmes majeurs sont tous en phase d'achèvement ; la simulation est encore dans les limbes. Ses applications concrètes sont encore en devenir.

---

2 – Actuellement, les forces nucléaires sont réparties entre deux composantes, une composante océanique de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et une composante aéroportée constituée d'un escadron de Rafales. Le missile équipant les SNLE est actuellement le M45 qui sera progressivement remplacé par le M51 vers 2012 au moment de l'entrée en service actif du quatrième SNLE NG « Le Terrible ». En ce qui concerne la composante aéroportée, les missiles actuels Air Sol Moyenne Portée seront remplacés par une version améliorée ASMP/A à la portée accrue. Ces missiles sont destinés à équiper les Mirages 2 000 N et le Rafale à partir de 2008.

Pourtant, il faut bien constater que l'avenir de la dissuasion française à vingt-cinq ans, si elle ne rejoint pas à cet horizon les perspectives d'une défense européenne à construire, est largement hypothéqué.

La dissuasion n'est pas un tout ou rien désespéré, elle est une construction de crédibilité, une épreuve de volonté. On comprend que, dans un monde multinucléaire, la France ne peut plus jouer comme elle le faisait avant-hier dans les interstices de la guerre froide ou hier encore, après la chute du mur de Berlin, dans un monde dominé par un club nucléaire limité, au dialogue policé et aux intérêts stratégiques globalement convergents. A l'horizon de vingt-cinq ans, la France a besoin de repenser l'adossement de ses capacités nucléaires aux capacités stratégiques de ses alliés.

A terme, notamment avec le développement des systèmes de détection et d'interception, au premier chef ceux du projet de bouclier anti-balistique américain mais aussi possiblement un jour ceux des systèmes russes et chinois, la crédibilité de la force de frappe française n'aura de choix qu'entre l'alignement progressif au sein d'une architecture de systèmes défensifs dominée par les Etats-Unis, ce qui implique le renoncement à l'idée d'autonomie qui la justifie depuis l'origine, ou l'intégration européenne, ce qui suppose cependant que le développement institutionnel, politique et militaire de l'Union ait abouti à doter l'Europe d'une dimension stratégique qui lui manque totalement aujourd'hui et à laquelle elle répugne.

Ce constat indique clairement qu'en dépit des très grandes difficultés de ce dialogue, il est impératif de reprendre les discussions avec les Britanniques qui sont confrontés au problème de la modernisation de leurs forces nucléaires. De même, il convient, en dépit de la réticence allemande, de relancer le dialogue stratégique avec Berlin. Toutes ces discussions devraient être ensuite élargies dans un cadre général portant à la fois sur la sécurité de

l'Europe et sur le désarmement, dans le prolongement du concept stratégique présenté par Javier Solana en décembre 2004 et de la vision à long terme développée par l'Agence européenne de défense.

Sans perspective d'appui européen, la position stratégique française à vingt-cinq ou trente ans est placée dans un angle mort. Bien entendu, la France sera en mesure d'ici là de maintenir à la mer « au moins un » SLNE armé de seize missiles stratégiques. La portée et la versatilité des missiles seront accrues à partir de 2015 avec l'entrée en service du missile M51-2 pour une mise en cohérence de notre dissuasion avec le « scénario lointain » qui concerne la montée en puissance de la Chine, mais aussi de l'Inde et du Pakistan et peut être demain de l'Iran. Mais la modernisation de notre dispositif cache mal le risque sournois d'une lente dégradation sur le long terme de notre posture sans adossement stratégique européen. L'hypothèque sur le renouvellement des capacités stratégiques européennes à long terme, les impasses collectives en matière d'innovation technologique et la faiblesse des crédits consacrés à la préparation de l'avenir sur le vieux continent affectent indirectement le maintien à niveau technologique et stratégique de la dissuasion française.

On ne peut pas évacuer la question de la dissuasion ni songer comme certains à escamoter les crédits nucléaires sans s'interroger sur l'équation de défense des Européens, sur les conditions de leur subordination ou de leur vulnérabilité. Si l'on ne se résigne pas à la faiblesse, toute économie réalisée sur les équipements nucléaires actuels ou futurs devrait, par principe, être réinvestie dans les études et la réalisation de nouveaux programmes stratégiques.

La sanctuarisation des crédits réservés au nucléaire, à l'espace, aux missiles de supériorité et aux capacités antimissiles de zone permettrait des arbitrages pertinents sans insulter

l'avenir. Dans ces domaines, des investissements sont nécessaires. Ils dimensionneront l'autonomie stratégique de l'Europe. Sans impulsion de notre pays, ce sursaut capacitaire a toutefois peu de chance d'être réalisé.

S'il subsiste une volonté d'indépendance pour l'Union européenne et que la France prétend l'incarner, il faut anticiper les effets d'une programmation militaire européenne encore en gestation. Notre pays comptant sur la mutualisation des moyens et la division des tâches doit assumer une spécialisation de pourvoyeurs d'équipements stratégiques. Cette option est par ailleurs cohérente avec la consolidation d'une base technologique et de recherche en Europe.

Car, aujourd'hui, à l'exception du Royaume Uni et de la France, les armées européennes, les grandes comme les petites, font à peu près toutes les mêmes choses sur des pieds différents. Elles sont des armées de généralistes, privées pour elles-mêmes et collectivement des moyens de la préparation et du commandement stratégique d'opérations indispensables à l'autonomie stratégique de l'Europe. En revanche, il y a surabondance de capacités conventionnelles et classiques.

Ce constat devrait conduire la France à concentrer les efforts et à renforcer les moyens militaires, d'une part sur les capacités stratégiques de commandement et de recueil du renseignement de façon à peser en Europe et, d'autre part, sur les capacités opérationnelles améliorant la pénétration dans la profondeur, la puissance de feu et la performance de nos vecteurs aériens et navals de façon à peser davantage dans les coalitions militaires auxquelles nous sommes partie prenante. Il s'agit, en effet, de pouvoir influencer réellement et continûment sur les actions militaires menées dans les espaces où les intérêts stratégiques de notre pays et ceux de l'Europe sont directement impliqués et peuvent être menacés. Etant données les contraintes physiques et

financières qui s'exercent sur lui, il faut pousser à la rationalisation et à l'euro-périsation de notre modèle d'armée. Il faudra cependant beaucoup de détermination pour imposer certains choix afin d'éliminer les redondances au sein des différentes armées selon une logique poussée d'« interarmisation » des forces et en application d'un principe de spécialisation ou de mutualisation des moyens entre armées et avec nos partenaires européens.

### 3 – Réformer le modèle d'armée

Les enjeux financiers pour notre défense sont fondamentaux. Ils excluent que les crédits militaires soient simplement regardés comme une variable d'ajustement des déficits publics.

Au travers des arbitrages budgétaires, il s'agit de procéder à des choix qui concernent directement notre sécurité future, la stature internationale de notre pays et les missions assignées aux armées. Il s'agit aussi, au travers des crédits affectés à la recherche et aux grands programmes militaires, de déterminer l'allocation de ressource consentie aux bureaux d'études et aux industries d'armement. Il s'agit donc aussi de l'autonomie de nos approvisionnements militaires.

Or, il faut le reconnaître, la période qui s'annonce n'est pas une période de vaches grasses. Tant que les finances publiques ne seront pas maîtrisées dans notre pays, tant que l'économie ne sera pas plus dynamique, tant que, s'agissant des dépenses de défense et de sécurité, des synergies n'auront pas été complètement dégagées au plan européen, les budgets militaires des pays de l'Union auront à l'avenir tendance au mieux à stagner sans que leur usage soit collectivement optimisé.

Jamais, depuis dix ans, l'effort de défense français n'a été autant mis en avant politiquement. Pourtant, à l'issue d'une

---

3 – La France est en effet, avec le Royaume-Uni, le pays européen qui consacre le plus d'argent à sa défense. France : 33 Mds€, Royaume-Uni : 35 Mds€, Allemagne : 21 Mds€, selon les normes OTAN qui incluent les pensions. L'effort de défense qui mesure le ratio des dépenses militaires sur le PIB est de l'ordre de 2 % en France et de 2,6 % si l'on inclut le montant des pensions. Ce ratio était légèrement supérieur à 3,5 % à la fin des années quatre-vingt. Avec le Royaume-Uni, la Suède et la Grèce, la France fait partie du petit groupe de pays qui, au sein de l'Union, dépense plus de 2 % de son PIB pour la défense.

Source : *L'Economie de la défense 2005*, Conseil économique de la défense, Paris, 2006.

---

4 – La charge de la professionnalisation dans la durée a été sous-estimée. Les personnels civils et militaires de la défense sont au nombre de 425 000, les personnels des trois armées sont évalués à 280 000 dont 33 000 civils. Le titre III est mis sous pression à la fois par le financement des recrutements militaires (35 000 par an), en raison de l'évolution rapide des charges sociales et rémunérations (GVT d'une pyramide d'âge en évolution rapide) et à cause des surcoûts générés par les opérations extérieures.

réforme organique de très grande ampleur achevée en 2002, nos armées sont à nouveau confrontées en 2006 à une crise de leur modèle qui se double d'une crise financière larvée en raison des impérities de la gestion des crédits militaires au cours des dernières années.<sup>3</sup>

Cette situation a pour origine les engagements irréalistes auxquels il a été procédé entre 2002 et 2006. Ainsi, les restes à payer par rapport aux dépenses engagées qui correspondaient, au titre des investissements, à 25 % fin 2000 sont passés à plus de 45 % en 2005. Les commandes ont été effectuées à tour de bras par les états-majors et la Délégation générale pour l'armement en tirant des traites sur l'avenir. Cette situation résulte d'un tri insuffisant parmi les programmes classiques en cours de réalisation et d'un manque de priorité dans les équipements de modernisation. Dans ces conditions, les nouveaux programmes annoncés avec fracas dans les derniers mois (deuxième porte-avions, programmes de drones, frégates multimissions...) sont en fait dépourvus des crédits nécessaires à leur réalisation. Tous les objectifs de programmation concernant les principaux programmes seront donc inéluctablement à revoir. Il faut envisager une remise à plat de la programmation militaire pour la période 2008-2012. Le coût de la professionnalisation a largement été sous-estimé et le financement dans la durée du modèle actuel est problématique. L'armée de métier coûte cher.<sup>4</sup>

Certes, il est possible de réduire raisonnablement le volume des effectifs du ministère de la Défense mais cette solution, vraisemblablement nécessaire, n'est pas à la hauteur des besoins correspondant à la réalisation du modèle actuel.

Les crédits d'équipement des armées, tels que prévus par la loi de programmation militaire 2003-2008, avec 14,7 milliards d'euros par an, sont importants. Mais cet effort financier, faute de choix, débouche sur une impasse. Dispersion des efforts, sous-esti-

mation du coût des programmes engagés, décalage entre crédits annoncés et crédits réellement affectés qui dépasse déjà 2,5 milliards d'euros. Le « modèle d'armée 2015 » apparaît d'ores et déjà hors d'atteinte. Il est structurellement sous-financé. Il serait donc plus sage de tirer les conséquences de cette situation en constatant que notre modèle d'armée, le « modèle d'armée 2015 », est aujourd'hui *de facto* périmé.

En admettant même d'en repousser le terme à 2020, il faudrait dépenser plus de 20 milliards d'euros par an pour le réaliser à cette échéance. Autrement dit, il manque de l'ordre de 70 milliards d'euros pour financer au rythme actuel le modèle 2015.

Nul n'est prêt, à droite pas plus qu'à gauche, à cette vertigineuse croissance des crédits militaires. Surtout, nul n'en voit réellement la nécessité. Car ce modèle, issu des travaux du livre blanc de 1994, doit être revu à la lumière du contexte stratégique d'aujourd'hui. Est-il toujours d'actualité d'envisager le déploiement de 50 000 hommes pour un combat en Europe ? Un parc d'environ 400 avions de combats avec l'aéronavale est-il indispensable alors qu'au plus fort de la campagne aérienne au Kosovo nous n'en avons mobilisé qu'une soixantaine ? Un second porte-avions ainsi que la panoplie complète des capacités d'action aéronavales de la mer contre la terre sont-ils bien justifiés quand les interventions requérant ce type de moyens ne se font plus qu'en coalition avec d'autres Etats qui en disposent également ? Comment financer les programmes de frégates FREMM et les sous-marins Barracuda qui viennent d'être lancés alors qu'il n'y a plus un sou vaillant en caisse ?

Dans le même temps, on constate le fléchissement dramatique des crédits consacrés à l'espace, aux fonctions de renseignement et de commandement. Ces programmes hautement prioritaires en termes de dimensionnement stratégique, de prévention des crises et de gestion autonome de la manœuvre sur le terrain



5 – Sur 14,7 Mds€ de crédits affectés aux investissements, 6 Mds€ seulement sont consacrés aux grands équipements, le reste va aux flux d'acquisition et d'entretien et aux infrastructures. Sur 61 grands équipements, 6 programmes majeurs (SNLE, Rafale, Tigre, Leclerc, Horizon, Syracuse, A400M) consomment à eux seuls de l'ordre de 2,5 à 3 Mds€ par an, soit 50 % des crédits affectés aux études, aux développements et aux fabrications.

sont pourtant sacrifiés.

Par ailleurs, on observe une explosion des coûts unitaires des grands programmes<sup>5</sup> qui coïncide avec une baisse du niveau effectif des commandes. En outre, les déboires rencontrés à l'exportation par ces programmes – c'est en particulier le cas du Rafale – interdisent un amortissement partiel des coûts de développement sur les ventes en dehors de l'Hexagone. Ainsi le budget consacré aux équipements militaires est asphyxié de l'extérieur par la hausse constante des dépenses de fonctionnement. Il est comprimé de l'intérieur par les surcoûts constatés sur certains programmes majeurs. Si l'on veut retrouver des marges, il faut desserrer ce double étai.

Cela revient à reposer la question du niveau pertinent des effectifs au ministère de la Défense, celles des cibles de la plupart des grands équipements, de l'arrêt de certaines fabrications trop coûteuses, de la remise en cause du développement de quelques programmes *a fortiori* s'ils ne font pas l'objet de coopération européenne, et de la réforme de matériels anciens dont l'entretien est devenu prohibitif. Bref, il faut revoir les formats, les contrats opérationnels assignés aux forces et bien sûr le modèle 2015 en prenant garde à ne pas entamer la cohérence opérationnelle de nos capacités et à ne pas affaiblir l'avantage technologique et militaire acquis par la France dans de nombreux secteurs. La gageure est donc de taille !

## II. LA DÉFENSE FRANÇAISE ENGAGÉE DANS L'EUROPE

### 1 – Relancer la défense européenne

La rationalisation de notre appareil militaire est conditionnée par l'option européenne. Cependant, la France hésite encore

à faire pleinement le choix de l'intégration de sa défense dans l'Europe. Notre pays est au milieu du gué, entre maintien de la primauté nationale et affirmation d'une interdépendance de son appareil militaire avec ceux de ses voisins.

Certes, l'objectif d'une politique de défense commune, inscrit dans le traité de Maastricht, s'est trouvé renforcé ces dernières années. Le traité de Nice, à la suite des déclarations de Saint-Malo, Cologne et Helsinki, en instaurant des forces autonomes de l'Union et une chaîne de décision politico-militaire, a permis de franchir une étape historique. Mais aujourd'hui l'Europe de la défense est en panne : panne institutionnelle avec l'échec du projet de traité portant sur la Constitution de l'Union, panne politique du fait de la division non cicatrisée des Européens sur l'Irak, panne militaire avec l'affaiblissement des objectifs contenus dans les traités de Nice et de Laeken, panne industrielle du fait de l'inachèvement des restructurations des entreprises d'armement.

Pourtant, personne ne doute en Europe que seule l'Union possède désormais la taille critique pour peser sur le cours du monde et pour que les objectifs de transformation de la société internationale vers davantage de sécurité et de justice ne restent pas lettre morte. Le chantier de l'Europe de la défense, l'Europe militaire mais aussi l'Europe de l'armement reste une friche. La détermination manque, y compris au plan financier.

Rendre les défenses européennes plus efficaces par la rationalisation des moyens existants et la mise à niveau de certaines capacités stratégiques est indispensable à l'autonomie de décision et d'action de l'Union. Alors que pratiquement partout les crédits militaires des pays de l'Union continuent de décroître, les Européens dépensent à la fois mal et collectivement beaucoup pour leur défense : 170 milliards d'euros. Les armées européennes sont redondantes, pléthoriques et pour la plupart médiocrement outillées. Isolément, pour celles qui peuvent encore y prétendre,

mais aussi ensemble, leur capacité à manœuvrer et leur efficacité d'emploi sont de ce fait limitées.

Non seulement l'Europe continue sur la voie d'un désarmement structurel mais elle paie au prix fort sa division.

Les pays européens rassemblent sous les drapeaux un peu moins de deux millions de soldats (contre un peu moins de un million et demi aux Etats-Unis), mais ils peinent à réunir sur le papier une force d'intervention rapide de 20 000 hommes et, comme on le voit au Congo, parviennent avec la plus grande difficulté à déployer et à soutenir un détachement européen de 2000 hommes.

L'Europe dépense chaque année 40 % du budget de défense des Etats-Unis (345 milliards d'euros). Ses capacités militaires, en revanche, représentent moins de 20 % de celles des Américains.<sup>6</sup>

Cet écart est voué à se creuser. Les budgets de la défense des Etats membres de l'Union s'érodent. Les financements sont absorbés par des dépenses de fonctionnement et d'opérations extérieures qui progressivement abonnent les Européens, faute de capacités stratégiques, à « faire la vaisselle », comme le soulignent aimablement certains commentateurs américains.

Dans tous les domaines qui dimensionnent les éléments de la puissance militaire aujourd'hui (dissuasion nucléaire, maîtrise de l'information, capacité de commandement et de recueil de renseignements, puissance aérienne et capacité de projection), l'Europe n'anticipe plus jamais et peine à suivre. Ce n'est pas seulement un problème de volume ; c'est d'abord un problème d'orientation des crédits, de rationalisation des dépenses et d'organisation des moyens.

La défense de l'Europe reste la résultante des politiques suivies par chacun des Etats membres dotés d'un statut particu-

lier (les neutres, les membres ou non de l'OTAN). Elle est tributaire des crédits que chacun consacre sans coordination préalable à ses capacités militaires. La défense européenne a du mal à conjuguer aspiration à l'autonomie et solidarité atlantique.

Concrètement, pour mettre à niveau les capacités militaires des Européens, dans un contexte budgétaire peu favorable, il n'y a pas d'autre solution que d'adopter une discipline commune et de mieux orienter les priorités. Cela implique de coopérer plus, de mettre fin aux duplications aussi inutiles que coûteuses. Une grande partie des crédits consiste à financer des structures de forces et de soutien que l'on retrouve dans tous les Etats membres. Chaque pays a son ministère de la Défense, ses états-majors, ses écoles militaires, ses infrastructures... Derrière les chiffres se cache une réalité politique : l'inadéquation des Nations européennes aux enjeux géopolitiques et militaires d'aujourd'hui.

Sur le papier, depuis les sommets de Nice en 2001 et de Laeken en 2002, l'Union dispose de forces autonomes. Mais sa capacité à les mettre en œuvre politiquement et militairement reste médiocre. Par rapport aux ambitions contenues dans la déclaration de Laeken, les Européens sont de fait en train de ravalier leurs objectifs intermédiaires. Il ne s'agit plus de viser à projeter à terme une force de 60 000 hommes pendant dix-huit mois mais, à partir de moyens identifiés dans cette force théorique, d'être en mesure de déployer des groupes d'alerte de 1 500 hommes. Le réalisme affiché pour expliquer ce changement de portage du projet a du mal à cacher les signes d'un abandon.

Une relance de l'Europe de la défense est urgente et impérative. Il ne faut toutefois pas s'abuser. Cette relance ne sera pas aisée tant les prémices engrangés entre 1998 et 2002 ont été gaspillés. La France, pour être entendue, doit retrouver la confiance de ses partenaires et de l'autorité. Cette relance passe donc d'abord par un intense travail diplomatique et le rapproche-

6 – En milliards d'euros (Mds €)	
<b>Equipements</b>	
Etats-Unis :	112,4
UE :	46,1
<b>Recherche et développement</b>	
Etats-Unis :	65
UE :	12
<i>dont</i> France :	
Royaume-Uni :	4
Allemagne :	1

7 – Rôles complémentaires de l'OCCAR et de l'Agence européenne de défense, récemment créée à cet effet mais dont les ambitions et les moyens sont bridés.

ment de nos vues, notamment avec le Royaume-Uni et l'Allemagne. Elle implique d'abord de sauver certains acquis du projet de traité constitutionnel européen, à commencer par la clause de défense mutuelle et la clause de solidarité face au terrorisme. Elle doit ensuite porter concrètement à la fois sur le volet de la programmation militaire<sup>7</sup> et sur le volet industriel car un des enjeux majeurs de la construction de la défense européenne est la rationalisation des coûts de production et le niveau de performance des équipements militaires. La coordination des politiques d'acquisition des pays de l'Union est une priorité.

## 2 – Vers une défense européenne

Constituer des forces efficaces au service de l'Union implique en effet de porter l'effort sur deux points. D'abord la standardisation : les forces doivent être entraînées ensemble et utiliser les mêmes équipements pour être interopérables. Ensuite, l'acquisition en commun des matériels, ce qui suppose que les pays européens ne fassent plus, en matière d'équipements, de choix contradictoires. L'incapacité dans laquelle les Européens se trouvent encore aujourd'hui pour se mettre d'accord sur le choix de leurs équipements militaires futurs (avions de chasse, drones, porte-avions, frégates, sous – marins) est particulièrement inquiétante.

Pour réaliser des économies d'échelle et favoriser la restructuration de l'industrie européenne de défense, la préférence européenne en matière d'acquisition doit devenir la règle. Une véritable politique industrielle ne pourra être conduite qu'en favorisant les regroupements industriels qui apparaissent encore nécessaires, en finançant le développement des technologies stratégiques ou en soutenant l'activité industrielle par le biais des commandes quand cela apparaît nécessaire.

Pour mettre à niveau les capacités militaires de l'Union, il n'y a pas d'autre solution que d'adopter une discipline euro-

péenne articulée autour de trois principes : la spécialisation, la mutualisation et l'acquisition en commun. La programmation commune est donc la clef de la rationalisation de l'outil militaire européen et de la convergence des armées nationales. Elle doit porter en particulier sur les efforts en matière de recherche et de développement. A cet égard, on pourrait envisager la constitution d'un fonds européen alimenté par la TVA ou sur versement volontaire des Etats pour financer la recherche et le développement de certaines technologies duales, civiles et militaires, dans le domaine de la sécurité.

Une telle politique d'armement est ambitieuse et implique la consolidation d'un effort financier. La question du partage de financements ne pourra pas, en conséquence, être évitée. La politique de sécurité et de défense de l'Union européenne est mise en œuvre au profit de tous les citoyens européens. Il est donc logique que le coût de cette assurance soit partagé entre tous les Etats membres. Comme pour l'institution de la monnaie unique, des critères de convergence devraient être mis en place afin de garantir une pleine participation de chacun à l'Europe de la défense.

Il faut envisager de mettre en place une « coopération renforcée ou structurée » avec tous les pays qui souhaitent aller plus loin sur le chemin de la coopération puis de l'intégration de leurs forces. Les logiques financières de programmation et d'acquisition des équipements militaires convergent pour soutenir ce projet qui devrait préfigurer puis permettre d'instituer les premières formes et les éléments précurseurs d'une défense européenne intégrée : la constitution d'unités placées de façon permanente sous commandements unifiés ; la coordination des travaux de planification stratégiques et opérationnels ; la mise sur pied de programmes communs pour la formation initiale des officiers ; l'application de critères de convergence aux budgets militaires ; la programmation harmonisée des grands équipements militaires, notamment dans le domaine spatial ou dans celui de l'allonge stratégique ; la com-

mande groupée des grands équipements militaires.

Réformer notre modèle d'armée, relancer l'idée d'une défense commune, consolider la base technologique et industrielle européenne, en réalité toutes les priorités et toutes les contraintes tirent dans le même sens, vers l'Europe.

L'évolution du contexte international renforce d'ailleurs chez nos concitoyens le souhait de voir l'Europe capable d'intervenir indépendamment des Etats-Unis. La demande d'une politique européenne de défense et de sécurité est nettement affirmée.

## Conclusion

Qui pouvait prédire au moment de la guerre du Golfe, il y a douze ans, que l'Europe serait précipitée en ordre dispersé dans deux conflits lointains, en Afghanistan et en Irak ? Qui pouvait prévoir une telle dégradation du climat international, notamment au Proche et au Moyen-Orient ?

Tout, à l'époque, allait de soi, y compris la réforme au long cours de notre appareil de défense. Aujourd'hui, les choix que nous devons faire pour notre sécurité et la paix dans le monde sont beaucoup plus exigeants et contraints. Il faut retrouver le chemin d'un « rendez-vous européen » propice, résoudre une difficile équation en termes de moyens militaires et faire face aux responsabilités de l'engagement de nos forces sur de nombreux théâtres d'opérations.

A cet égard, le futur chef de l'Etat devra évidemment se prononcer rapidement en 2007 sur les déploiements extérieurs de nos forces. Jamais en effet les armées françaises n'ont été autant sollicitées hors du territoire. Plus de 16 000 de nos soldats sont aujourd'hui déployés à l'étranger.<sup>8</sup> Jamais les motifs de ces inter-

ventions n'ont été moins clairs, leurs résultats aussi mitigés, leur opportunité aussi discutable et les hypothèses de sortie de crise aussi improbables. L'utilité de la participation de troupes françaises à la stabilisation des Balkans, dans le cadre de mandats internationaux clairs, ne fait guère de doute. Mais il faut envisager de passer le relais. Or les conditions politiques ne sont toujours pas réunies pour un retrait. Il faut maintenant planifier cette transition.

En Côte d'Ivoire, notre intervention reste marquée au sceau d'un post-colonialisme dépassé, symbolisé par les accords de Marcoussis. Cristallisant les lignes d'affrontement et sans issue politique, l'opération Licorne, prisonnière de sa mission, s'enlise. Pire, si une solution venait à se dégager, elle ne pourrait pas passer par la France aujourd'hui diplomatiquement décrédibilisée. Au Tchad, à une portée de jumelle des massacres du Darfour, la mission et les instructions données à nos unités sont d'un flou embarrassant. Si nous voulons nous sortir de ces interventions la tête haute, il faut d'abord ne plus nourrir les provocations et les soupçons. On ne peut donc échapper à l'aggiornamento de notre relation militaire avec l'Afrique et à la remise à plat de certains accords de défense qui nous rendent ou otages ou complices.

En Afghanistan, les conditions d'emploi des forces spéciales contre les talibans appellent en urgence des éclaircissements. Plus généralement, comment ne pas s'interroger sur les débouchés politiques et militaires recherchés par les Occidentaux dans ce pays ? Au sein d'une force de sécurisation qui, de fait, ne sécurise pas grand-chose et suscite de plus en plus l'hostilité des populations, le contingent français augmente régulièrement. Pourquoi et pour combien de temps sommes-nous là-bas : cinq ans, dix ans, quinze ans ?

En toute hypothèse, nous ne pouvons pas continuer à faire semblant que cette situation qui nous implique à la fois nous

---

8 – 16 000 soldats, dont 4 000 hommes prépositionnés de façon permanente, et sans compter les effectifs pouvant être appelés à participer à la mise en place d'une force internationale au Liban.

échappe, nous entraîne et nous dépasse.

Enfin, la détermination des conditions d'une éventuelle participation française à une force multinationale au Sud Liban est aujourd'hui problématique. En cas de déploiement, la conduite et les modalités d'action de cette force resteront particulièrement ardues.

Au cours de la première année de son mandat, en particulier dans le cadre de la présidence française de l'Union, le prochain chef de l'Etat devra donc prendre des décisions politiques et des initiatives diplomatiques importantes dans le domaine de la sécurité et de la défense. Il lui faudra en tout premier lieu chercher à amorcer un mouvement de convergence des positions, des capacités et des engagements militaires des Européens dans les crises auxquelles ils sont partie prenante. A la lumière de la leçon des Balkans, les Européens engagés en ordre dispersé dans de nombreuses interventions militaires, s'ils demeurent incapables de faire face collectivement à leurs responsabilités en matière de sécurité, risquent en effet de subir de violents retours de bâton.

Alors que la crise européenne s'installe dans la durée sur fond de crise institutionnelle, les Etats-Unis semblent gagner par le doute sur fond de conflit irakien. Dans un contexte de décriation probable de la relation transatlantique causée par l'affaiblissement de tous les protagonistes, les circonstances, si elles sont bien exploitées, sont paradoxalement favorables aux progrès de la PESD dont les attendus ne sont guère remis en cause et pour laquelle les attentes, tant à l'intérieur de l'Union qu'à l'extérieur, ne font que croître.

L'Europe possède la taille critique pour peser sur le cours des choses et pour que les objectifs de transformation de la société internationale vers davantage de sécurité et de justice ne restent pas lettre morte. Dans cette perspective, l'Union euro-

péenne doit d'abord assurer la protection des Etats qui la composent et des citoyens qui y vivent. Elle doit ensuite être en mesure d'intervenir efficacement à l'extérieur, en particulier à la périphérie de son territoire, afin de restaurer la paix lorsqu'elle est menacée. Elle doit enfin, par la conjugaison de son autorité morale et politique, de ses actions économiques, de ses moyens civils et militaires de gestion des crises, contribuer à rééquilibrer les relations internationales. A ces fins, il convient de rendre les défenses européennes plus efficaces par la rationalisation des moyens existants et la mise à niveau de certaines capacités stratégiques indispensables à l'autonomie de décision et d'action de l'Union. La défense et la sécurité constituent un chantier prioritaire pour l'Europe. L'objectif d'une Europe unie dotée à terme d'une armée autonome constitue le choix politique et stratégique majeur des quinze prochaines années. Ce qui a été réalisé pour la monnaie, il faut à présent le tenter pour la défense.

A l'échelle du monde, à l'heure des Etats-continent, la politique de défense de l'Union doit permettre de reconquérir des marges de manœuvre et d'action pour la diplomatie européenne. A l'échelle de l'Europe, ce projet peut être le sursaut qui permettra de sortir de la crise institutionnelle qui frappe l'Union.

Comme le rappelait François Mitterrand : « la construction politique de l'Europe ne se conçoit pas sans une construction militaire ».<sup>9</sup> Pour la France, attachée à son indépendance et à l'autonomie de ses moyens militaires, le choix peut paraître difficile : il s'impose pourtant. Mais ce projet implique une approche nouvelle, l'abandon de quelques chimères, de la constance et une volonté de fer. Le prochain quinquennat à cet égard est une période clef. La relance de la défense européenne doit être un des premiers objectifs listés sur l'agenda diplomatique français. Au cours des cinq prochaines années, soit la PESD sera affermie, soit elle ira rejoindre les projets de la CED ou de l'UEO au cimetière des illusions perdues.

---

9 – François Mitterrand, *De la France et de l'Allemagne*, Odile Jacob, Paris, 1996.

Les notes de la Fondation Jean-Jaurès  
Directeur de la publication : Gilles Finchelstein  
Rédacteur en chef : Laurent Cohen  
Maquette et réalisation : Martine Savina  
Imprimé le 01/08/2006

Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes – 75009 Paris  
Téléphone : 01 40 23 24 00  
Télécopie : 01 40 23 24 01  
Courriel : [fondation@jean-jaures.org](mailto:fondation@jean-jaures.org)  
Site internet : <http://www.jean-jaures.org>

**Louis Gautier** est docteur en science politique, spécialiste des questions stratégiques et militaires. Il a été, entre autres, directeur adjoint du cabinet de Pierre Joxe à la Défense, puis conseiller de Lionel Jospin à Matignon. Auteur de plusieurs livres, dont « Mitterrand et son Armée » paru chez Grasset, il vient de publier « Face à la guerre » aux éditions de la Table Ronde.



LES NOTES DE LA FONDATION JEAN-JAURES

Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes – 75009 Paris  
<http://www.fondation@jean-jaures.org>

ISBN 2-910461-66-1

Prix : 2 e